



RPI MASCARVILLE ALBIAC PRUNET
Mairie de Mascarville
31460 MASCARVILLE

Année scolaire 2026-2027

FICHE D'INFORMATION

CANTINE, GARDERIE et BUS

(Service non obligatoire, mis à la disposition des parents d'élèves)

Article 1 : Inscription et modifications

Cantine : La Mairie de Mascarville offre aux enfants scolarisés la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Ils peuvent utiliser ce service de restauration 1 ou plusieurs jours par semaine, à condition que ces jours soient fixes et définitifs.

Toute **modification** sera possible mais devra présenter un caractère **exceptionnel**, être impérativement **signalée** auprès de la secrétaire de mairie par **SMS UNIQUEMENT** au 06 41 54 47 72 et respecter les délais impartis.

ATTENTION aux délais :

	Les repas peuvent être modifiés au plus tard le :				
Je peux changer jusqu'au	Jeudi à 10h00	Vendredi à 10h00	Vendredi à 10h00	Lundi à 10h00	Mardi à 10h00
Pour le repas du	LUNDI suivant	MARDI suivant	MERCREDI suivant	JEUDI	VENDREDI

En cas de non-respect des horaires le repas vous sera facturé.

Garderie : La garderie est un service mis à disposition des familles qui n'est pas obligatoire.
Le rôle de nos agents sur ce temps est de la surveillance auprès des enfants.

De 15h45 à 16h30, les enfants sont en temps périscolaire. Ce temps n'est pas obligatoire. Les parents peuvent venir récupérer les enfants soit à 15h45, soit à 16h30. Il ne sera pas possible de récupérer votre enfant entre 15h45 et 16h30. Les maternelles sont en temps périscolaire durant lequel ils participent à des activités avec nos agents. Les élémentaires sont à l'aide au devoir. Cette étude est assurée par nos agents. Il peut arriver que ce temps d'étude soit annulé. Cette étude ne se substitue pas au contrôle des parents sur les devoirs des enfants. Des activités pourront être proposées également en cours d'année, vous en serez informés.

La garderie est payante et est mise à disposition et fonctionne tous les jours de la semaine :

* le matin de **7h30 à 8h30 précise** (gratuité de 20 min de 8h30 à 8h50) et le soir de **16h50 précise à 19h00**.
(Gratuité de 20 min de 16h30 à 16h50), **l'horloge de l'école faisant foi**.

* pour le mercredi midi de 12h à 13h30.

Le mercredi à 13h30 et les autres jours à 19h, tous les enfants doivent être repris en charge par leurs familles.

Une modification concernant le choix des jours est acceptée. La garderie occasionnelle est également possible. Pour cela il suffit d'inscrire votre enfant dès la rentrée en cochant « occasionnellement » **sur le formulaire joint à ce règlement** et de prévenir nos agents de la présence de votre enfant.

Article 2 : Le mercredi midi

En ce qui concerne le mercredi midi, le service de cantine et de garderie sera mis en place si l'effectif de 10 enfants est atteint à la rentrée sur une moyenne de 15 jours. En effet, un enfant peut être inscrit une fois tous les 15 jours. **Les parents s'engagent à inscrire leur enfant sur l'année.**

Les inscriptions occasionnelles à la cantine du mercredi sont acceptées sous réserve de prévenir au plus tard le vendredi avant 10h00 par SMS au 06 41 54 47 72.

La garderie est assurée de 12h à 13h30.

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 13h00.

ATTENTION, il n'y a pas de garderie sans repas à 12h00. S'il n'est pas inscrit, vous devez impérativement récupérer votre enfant à 12h00.

Article 3 : Annulation du repas

En cas d'absence signalée par SMS au 06 41 54 47 72

au plus tard le :

Jeudi à 10h00	pour le lundi suivant
Vendredi à 10h00	pour le mardi et mercredi suivant.
Lundi à 10h00	pour le jeudi.
Mardi à 10h00	pour le vendredi.

Le repas ne sera pas facturé. **Les annulations par mail ne seront plus prises en compte.**

Article 4 : Tarif

Cantine :

Le prix du repas peut être révisable chaque année avant la rentrée de septembre.

Au 1er septembre 2026, le **prix du repas** sera de **4.50 €**.

Garderie :

Au 01^{er} septembre 2026, le tarif est unique pour chaque créneau, le **matin (de 07h30 à 08h30)**, le **soir (de 16h50 à 19h00)** et le **mercredi (de 12h à 13h30)**, soit **2 € par créneau**.

Article 5 : Règlement

A réception du mail en début de mois, ou de la facture papier (avis des sommes à payer), le règlement est à effectuer directement auprès du Trésor Public, par virement (RIB joint au titre), ou par carte bancaire (PAYFIP), ou par chèque (coordonnées postales indiquées sur le titre de recette)

En cas de changement d'adresses postales, veuillez en informer la mairie par écrit.

Article 6 : sortie

Chaque enfant de maternelle uniquement, TPS à GS (moins de 6 ans) sera remis à ses parents ou à la personne majeure habilitée sur l'**autorisation parentale annuelle jointe à ce document**.

Pour les enfants déjà scolarisés, cette fiche vous est remise à la rentrée des classes pour vérification et rajouts ou suppressions de personnes.

ATTENTION, si vous autorisez un couple, veuillez noter « M et Mme » même pour les couples mariés.

Pensez à mettre en début d'année un maximum de personnes susceptibles de pouvoir récupérer votre enfant.

Vous pouvez compléter la fiche à tout moment de l'année.

Les appels téléphoniques et les feuilles volantes ne seront pas acceptés.

Article 7 : Le bus (pour les élèves de Prunet et Albiac)

Le transport scolaire est géré par la Région. Vous pouvez inscrire ou renouveler la carte de bus de votre enfant sur ce site : <https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire>

Le site d'inscription réouvre le 15 juin 2026 jusqu'au 31 juillet. **ATTENTION**, passé le 31 juillet, la demande sera payante.

Vous devez inscrire votre enfant au transport scolaire uniquement s'il le prend de façon régulière.

Selon le règlement des transports scolaire, la mairie est en droit de demander à la Région de supprimer la carte de transport scolaire si un minimum de 70% de présence n'est pas respecté.

Nous vous rappelons que la présence d'un adulte n'est obligatoire dans le bus que pour les enfants de moins de 6 ans.

Nous demandons de bien vouloir éviter les changements fréquents.

Ces changements doivent rester occasionnels, et nous vous demandons de prévenir Céline le matin, et d'en informer votre enfant.

Nous vous informons que le prix de revient par enfant s'élève à 600 € (à la charge de la Région).

Les horaires du bus

Attention, veuillez à arriver au point d'arrêt au moins 5 min avant

En cas d'absence d'un parent ou personne habilitée à récupérer l'enfant, il sera ramené à l'école, y compris le mercredi midi.



313418 - RPI MASCARVILLE-ALBIAC-PRUNET

Validité à partir du 12/05/2026

ALLER

Transporteurs SCOL Secondaire 5J : Itinéraires Services		1 Oui 313418-A01
Commune	Point d'arrêt	LMMJV--
MASCARVILLE	Ecole	08:30 ^A
PRUNET	RD66/Mairie	08:35
ALBIAC	Place/Mairie	08:50
MASCARVILLE	Ecole	08:55

Transporteur

VERDIE AUTOCARS (DREMIL)

Nota

A : Accompagnatrice

RETOUR

Transporteurs SCOL Secondaire 1J Me : SCOL Secondaire 4J LMJV : Itinéraires Services		1 Oui Non 313418-R01	1 Non Oui 313418-R01
Commune	Point d'arrêt	--Me----	LM-JV--
MASCARVILLE	Ecole	12:10	16:35
ALBIAC	Place/Mairie	12:15	16:40
PRUNET	RD66/Mairie	12:28	16:53
MASCARVILLE	Ecole	12:33	16:58

Transporteur

VERDIE AUTOCARS (DREMIL)

Bulletin réponse à compléter, à signer et à nous retourner IMPERATIVEMENT

(par mail ou dans la boîte aux lettres d'une des 3 mairies)

Avant le 9 août 2026

Je soussigné, _____, parent de _____, atteste avoir pris connaissance de cette

fiche d'information, ainsi que du règlement INTERIEUR. Nous avons vu ensemble avec mon (mes) enfant(s) les chartes de bonne conduite à la cantine et à la garderie.

Fait à _____ le _____

Signature

Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

ELEVES DE MATERNELLE : nom et prénom de l'élève :

Classe :

Liste des Personnes autorisées

Nom et prénom, si couple, mettre les 2 prénoms	Lien avec l'enfant (ami, famille etc)	Est autorisé à : (<i>raier la mention inutile</i>)	Numéro de téléphone
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	
		☐ Récupérer l'enfant ☐ Être contacté	